

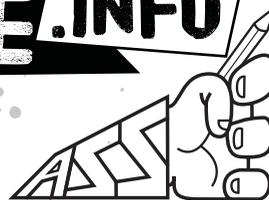
SÉRIE ÉDUCATION [GRATUITE]

- 1 Définitions et enjeux
- 2 Démonstration économique
- 3 Principe du droit à l'éducation
- 4 Études de cas internationales

Tirée du:

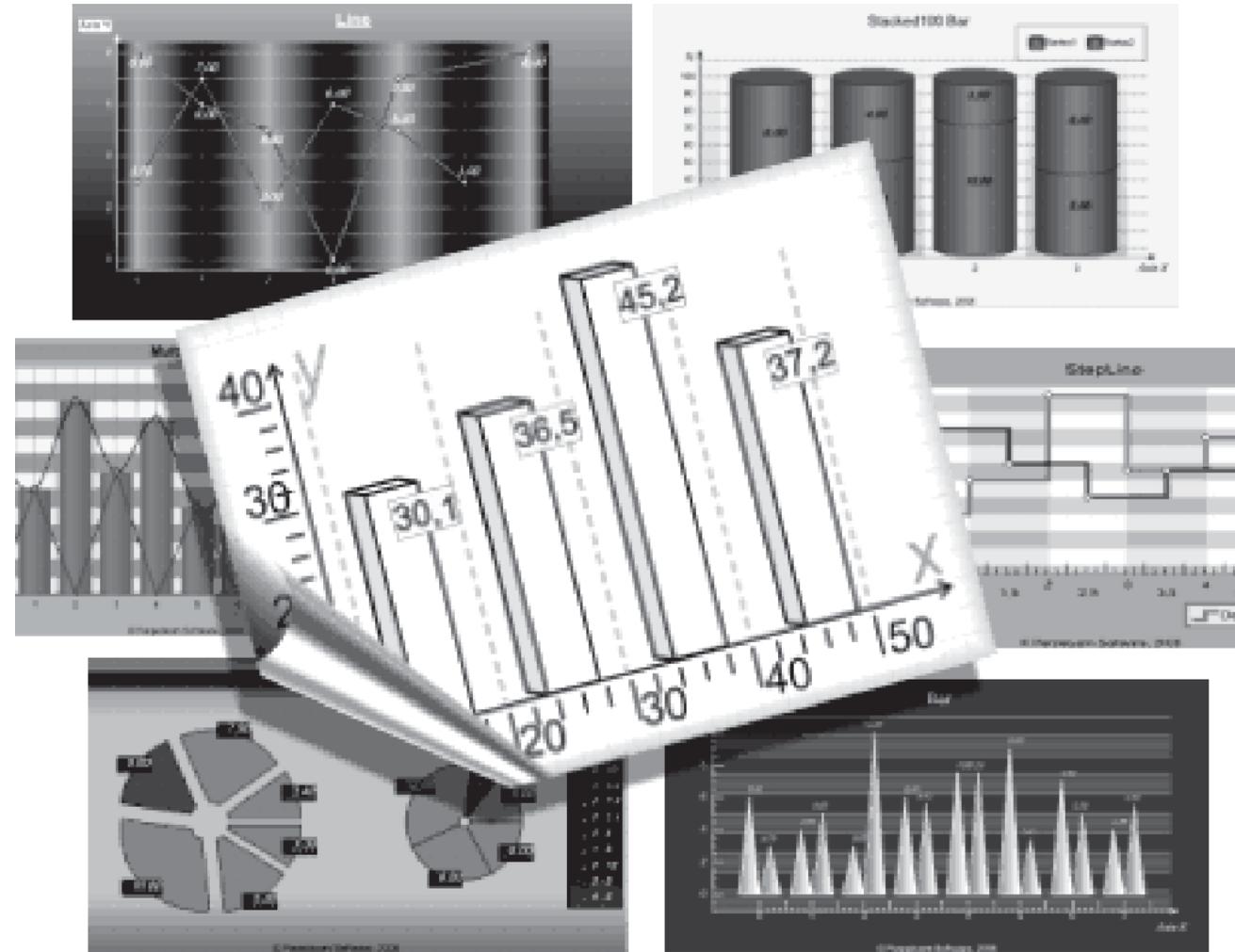
Mémoire sur la gratuité scolaire
Pour l'accessibilité du savoir

WWW.GRATUITESCOLAIRE.INFO



Numéro 2 - Démonstration économique

SÉRIE ÉDUCATION [GRATUITE]



Le premier argument contre la gratuité scolaire est d'ordre économique. Alors que les gouvernements coupent dans les programmes sociaux, une telle mesure est à contre-courant. Mais la classe politique nous explique-t-elle bien le portrait socio-économique du Québec et des politiques en éducation pour justifier le manque d'argent des gouvernements?

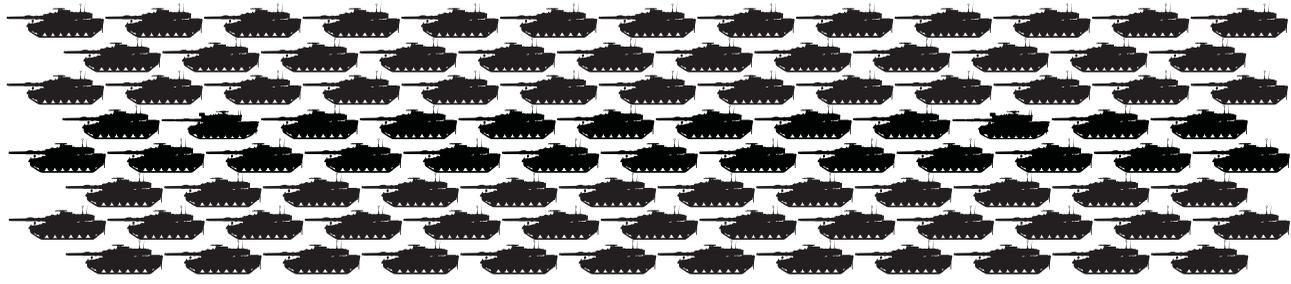
La gratuité scolaire

Le coût exact de la gratuité scolaire pour le Québec est assez contradictoire tout dépendant de la provenance. Le gouvernement parle d'un milliard par année. Pourtant, interrogé sur les détails de cette somme, il reste muet et se réfère à un rapport interne du Ministère, non accessible au public. Par ailleurs, une étude indépendante de l'IRIS (Institut de recherche et d'informations socio-économiques) s'arrête sur le montant très conservateur de 550 millions de \$, soit moins de 1 % des dépenses du gouvernement.

Qu'est-ce que ce chiffre représente au bout du compte? En comparaison, si on ne parle que du budget du Québec 2007-2008, 500 millions étaient légués à l'équité salariale et 875 millions consacrés directement à la baisse d'impôts pour les contribuables. Par ailleurs, le budget annuel consacrait 575 millions pour le Fond des générations, spécialement créé pour la jeunesse québécoise. Ironique étant donné que ce même montant pourrait, au lieu de rembourser les minuscules 0,5 % de la dette publique, servir à l'accessibilité des jeunes d'aujourd'hui.

La gratuité scolaire représente beaucoup moins que l'ensemble de l'argent alloué à la recherche et à l'innovation. Ce montant, émis autant par le Ministère de l'Éducation que par le ministre de la Recherche et du Développement économique, monopolise 7 % du PIB national. Chaque année, de gigantesques sommes sont investies par les gouvernements pour accroître les intérêts du privé en éducation. Pensons notamment aux crédits d'impôt pour les dons privés d'instruments de musique aux écoles ou aux recours des parents à des placements pour leurs enfants. Le 4 décembre 2006, Jean Charest annonçait par ailleurs un investissement de 1,2 milliard \$ en recherche et en innovation. S'il n'y a pas la gratuité scolaire pour les études supérieures, c'est par choix idéologique; c'est parce que les gouvernements préfèrent consacrer les fonds publics pour favoriser les investissements privés.

**La gratuité scolaire...
c'est moins de 100 tanks !**



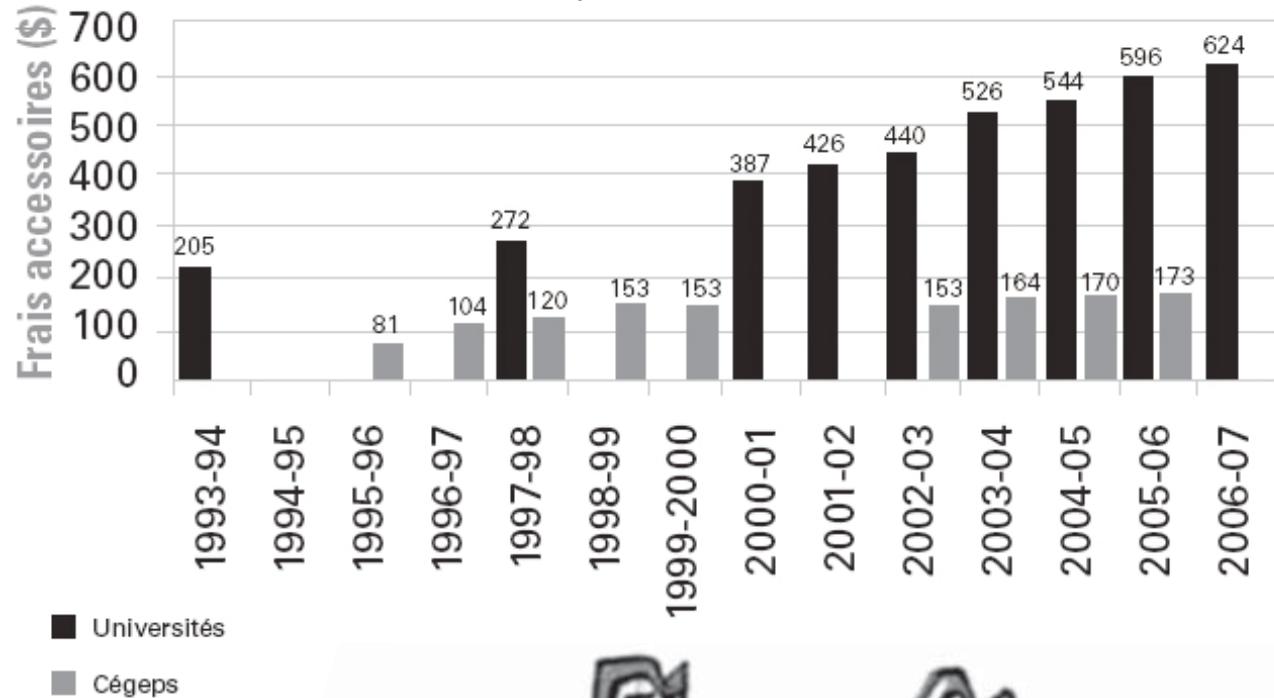
Conclusion

Finalement, il faut retenir de tous ces chiffres que la gratuité scolaire est un choix politique viable que le Québec peut se permettre. Il ne suffirait que de remettre de l'avant une vision progressiste de la société en imposant équitablement les plus riches et les sociétés privées qui se désengagent de leur dû à l'État québécois. On pourrait tout aussi revoir les dépenses du Ministère de l'Éducation qui, pour l'instant, ne perpétue que la marchandisation de l'éducation et la privatisation du système. Ce qui ne fait aucun doute pour les membres de l'ASSÉ, c'est que les coûts du système d'éducation doivent être assumés collectivement. Plutôt que d'en laisser le fardeau aux individus qui veulent faire des études post-secondaires et en bout de ligne leur charger plus cher pour les mêmes études (avec les intérêts de la dette), il faut assumer que l'éducation post-secondaire est un rouage important d'une société et en démocratiser l'accès.



Augmentation des frais afférents, Québec, 1993-94 à 2006-07

Sources: Statistique Canada, MEQ et MELS



Endettement

L'argument typique pour soutenir l'impossibilité d'un système d'éducation avec la gratuité scolaire au post-secondaire est la présence des prêts et bourses. Cet argument sous-entend qu'il vaudrait mieux un régime politique axé sur l'endettement des citoyens et citoyennes plutôt qu'un endettement collectif sous l'égide de l'État. Malgré des frais de scolarité plus bas que la moyenne canadienne, le fardeau d'endettement des étudiantes et des étudiants est bien lourd.

Le revenu brut moyen des étudiants et des étudiantes est de moins de 9 500 \$ par année d'après l'Enquête sur les conditions de vie des étudiants. Pour les bénéficiaires de l'Aide financière aux études, l'endettement total moyen est de 7 570 \$. Même chez les étudiants et les étudiantes ne bénéficiant pas du Programme de prêts et bourses gouvernemental, l'endettement atteint en moyenne 2 188 \$.

La réalité sur la condition étudiante est que les frais de scolarité sont une barrière énorme à l'accessibilité. Plus du tiers des bénéficiaires de l'aide financière aux études utilisent la majorité de leur revenu pour le logement et la nourriture. La difficile condition étudiante ne touche en plus pas seulement les plus pauvres, bénéficiaires des programmes gouvernementaux, mais l'ensemble de la population étudiante. Près de 25 % des étudiants et des étudiantes utilisent la majorité de leur revenu d'emploi pour les frais de scolarité et le matériel pédagogique. Les chiffres sur la condition étudiante sont alarmants, d'autant plus si on rajoute les hausses perpétuelles du coût de la vie (hydro-électricité, logement, transport en commun, etc.).

L'État, pour sa part, est aussi à un niveau critique d'endettement, à la différence près qu'une dette nationale ne peut être comparée au fardeau d'une dette individuelle. La dette du Québec, en

effet, représente moins de 40 % du PIB annuel. Alarmant? En comparatif, les États-Unis ont une dette plus importante que le Québec! D'après Louis Gill, professeur d'économie à l'Université du Québec à Montréal, la dette du Québec s'estompe de toute façon d'année en année avec la croissance économique et l'inflation. Prenons l'exemple de la dette du Canada. Sans intervention directe pour la réduire (les remboursements ou les diverses lois d'équilibre budgétaire et de fondations), elle passerait de 38,4 % du PIB en 2004-2005 à 29,1 % en 2010-2011. Avec une injection de 3 milliards par année, ce dernier pourcentage serait plutôt de 28,1 %¹. Est-ce que ce mince écart vaut l'ensemble des sacrifices en termes de réduction de l'accessibilité et de la qualité des services? Il est par ailleurs intéressant de se remémorer qu'au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, la dette du gouvernement fédéral s'élevait à 100 % du PIB et qu'elle a chuté à 18 % en 1970 sans la rembourser directement, mais spécifiquement avec des mesures qui touchent les orientations de la Banque centrale, notamment sur les taux d'intérêt².

Par ailleurs, n'oublions pas que la faillite ne peut en aucun cas guetter un État. Un individu endetté, toutefois, et particulièrement un étudiant ou une étudiante qui commence sa vie au début de l'âge adulte, n'aura certainement pas le même train de vie ou le même avenir qu'un autre. La dette contractée du Québec est pour sa part amortie sur plusieurs années. Surtout, seul un endettement collectif peut garantir la qualité et l'accessibilité des services du Québec. On peut notamment penser aux infrastructures d'envergure telle que l'ensemble des réseaux d'éducation et de la santé, le réseau routier à la grandeur du Québec ou encore les bibliothèques et musées de la province. Les emprunts massifs du Québec ont permis l'acquisition d'un patrimoine accessible seulement par une mise en commun financière.

1. GILL, Louis, *Rembourser la dette publique : la pire des hypothèses*, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, 2006, p. 32.

2. *Ibidem*, p. 31.

Désengagement de l'État

Il faut bien comprendre le contexte politique du désengagement de l'État. L'année 1996 avec l'instauration de la Loi sur l'équilibre budgétaire interdisant au gouvernement de prévoir un déficit est un point tournant. Déjà, les coupures dans les salaires de la fonction publique et parapublique avaient été drastiques, ajoutées au changement général des orientations ministérielles qui voulaient dorénavant rentabiliser les secteurs des services sociaux.

L'éducation n'y échappe pas. Comme dans les autres secteurs, les coupures de postes (ou les non-remplacements des départs à la retraite) sont un exemple typique. C'est spécifiquement les domaines de services directs, c'est-à-dire les domaines d'emploi avec d'importantes masses salariales qui sont les premiers à écopier. «Après avoir connu en moyenne 2,5 bibliothécaires professionnels par collègue en 1976, nous sommes passés à 1,5 en 1992, à 1,2 en 1999 et à 1,1 en 2003.»³ Le grand nombre de travailleurs et de travailleuses des secteurs de service directs, l'exemple typique étant le nombre imposant de professeur-e-s dans une institution collégiale ou universitaire, permet de répartir les pertes lorsqu'il y a des coupures de postes.

L'exemple de l'UQAM est à ce niveau très frappant. Dans son plan de redressement, compte tenu de sa situation financière désastreuse, on y prévoit un gel d'embauche des professeur-e-s. Déjà, la moyenne cible avait augmenté à 51, c'est-à-dire une moyenne de 51 étudiants ou étudiantes pour 1 professeur-e, permettant du même coup d'augmenter le nombre de personnes dans les classes et de réduire le nombre d'embauches nécessaires pour remplacer les départs à la retraite. Et alors qu'on remarque cette tendance de diminuer le nombre de personnes qui interviennent directement avec le corps étudiant,

l'administration, elle, reçoit des bonis pour son bon rendement et des privilèges notoires. Rappelons-nous le scandale de Roch Denis, alors recteur à l'UQAM, et son compte de dépenses personnel élevé.

Le désengagement de l'État suit une tendance qui, historiquement, est alarmante. D'après le budget gouvernemental 2007-2008, si on exclut les montants spéciaux alloués à l'équité salariale après une chaude lutte pour ce droit social, les dépenses pour les programmes sociaux sont à ce point maigre qu'ils atteignent des records depuis 1971 : «Les poids des dépenses de programmes par rapport au produit intérieur brut (PIB) de 2006-2007 s'établissent à 18,1 %, soit l'un des niveaux les plus faibles depuis 35 ans.»⁴



Même avec ces divers chiffres sur la tendance générale de la réduction des dépenses de l'État, il ne faut pas oublier que les chiffres sur le désengagement peuvent être trompeurs. Au lieu de s'en tenir qu'aux chiffres bruts, il faut jeter un regard sur les nouvelles orientations politiques du gouvernement. En fait, les projets gouvernementaux – et donc les sommes associées – mettent en place un système d'éducation qui favorise l'investissement privé. Ce n'est pas tant le désengagement de l'État qui est manifeste, mais surtout la reconfiguration du financement : l'argent investi par le gouvernement dans les programmes sociaux favorise l'intrusion de la privatisation du réseau. Par exemple, lorsqu'on octroie des subventions publiques pour le renouvellement des parcs informatiques, on oublie que ces nouvelles technologies doivent à court terme être renouvelées entièrement et que le financement de l'État n'y est



pas conséquent. C'est ainsi que des compagnies privées peuvent venir «sauver la face» des cégeps et universités qui se retrouvent deux ou trois ans après avec des appareils désuets.

De surcroît, les budgets du MELS en lui-même sont révélateurs des priorités gouvernementales : crédits d'impôts aux entreprises qui font des dons de matériels de musique à des écoles, crédits d'impôt remboursables aux particuliers qui peuvent utiliser les régimes enregistrés d'épargne-études (REÉÉ) évitant dans plusieurs années la continuité du régime public de prêts et bourses, crédits d'impôt pour les sociétés privées en vue de leur partenariat avec les installations publiques de recherche, ... On pourrait idéologiquement traduire ces orientations politiques par l'intrusion du privé dans les cursus de cours, la privatisation du régime de prêts et bourses et la soumission des infrastructures publiques aux intérêts privés.

Dans tous les cas, il en résulte une maximisation des profits des sociétés privées. Qu'en est-il d'un autre côté du bien commun : du service de l'éducation à l'avancement social, particulièrement par la recherche fondamentale et le développement de domaines d'études non rentables économiquement ou encore du service à la collectivité, notamment par l'accessibilité en région à des bibliothèques garnies? Que quelques-uns ou quelques-unes s'enrichissent n'implique pas du tout que cet enrichissement soit redistribué, pourquoi alors fonder les politiques sociales sur un tel précepte?

3. LAJEUNESSE, Marcel et MORIN, Daniel, *État des lieux du livre et des bibliothèques*, Institut de la Statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications, Chapitre 14, p. 230, [En ligne], http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB1602FR_Etatlivre_biblio2004F05.pdf

4. Ministère des Finances, *Plan budgétaire 2007-2008*, Gouvernement du Québec, p. 11.